

CHRISTIAN THOMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE ROUEN

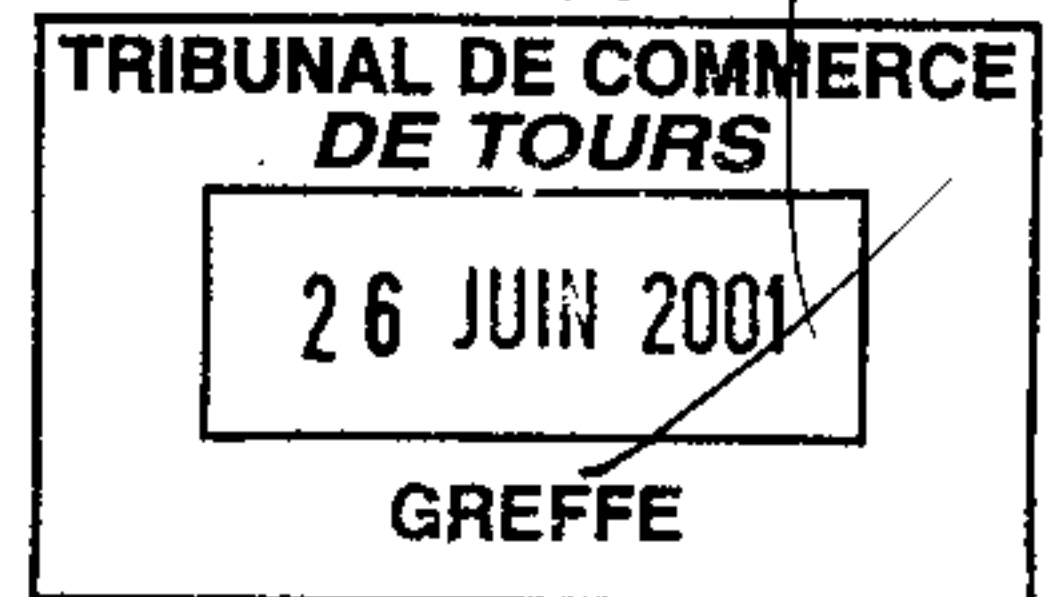
EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN

181A BOULEVARD DE L'YSER
76000 ROUEN

TÉL. 02 35 70 84 64
FAX 02 35 07 13 35

Sieff

958749



2001.02734

SOFIDEN

S.A. au capital de 9.654.750 Francs

24, Rue Christiaan HUYGENS
37100 TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
Sur les apports effectués
par Monsieur Frantz DENIS

CHRISTIAN THOMAS

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE ROUEN

EXPERT COMPTABLE
INSCRIT AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA RÉGION DE ROUEN

181^A BOULEVARD DE L'YSER
76000 ROUEN

TÉL. 02 35 70 84 64
FAX 02 35 07 13 35

"SOFIDEN"

S.A. au capital de 9.654.750 Francs

Siège social : 24, Rue Christiaan HUYGENS
37100 TOURS

RCS TOURS N° 402 734 420

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Sur les apports effectués par
Monsieur Frantz DENIS

Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TOURS en date du 27 MARS 2001, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Frantz DENIS dans le cadre de l'augmentation de capital de votre Société.

1 - Exposé sur l'opération projetée.

1.1 - Sociétés concernées

1.1.1 - La Société SOFIDEN est une Société Anonyme au capital de 9.654.750 Francs, dont le siège social est situé à TOURS (37100), 24, Rue Christiaan HUYGENS.

Elle est immatriculée au R.C.S. de TOURS sous le numéro B 402 734 420.

Son objet social réside dans la prise de participation dans toutes sociétés, dans la gestion de portefeuille, la direction et l'animation dans les sociétés participantes.

1.1.2 - La Société SOCA + est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 300.000 Francs, dont le siège social est sis à TOURS (37100), 24, Rue Christiaan HUYGENS.

Elle est immatriculée au R.C.S. de TOURS sous le numéro B 392 239 893.

Son objet social est la commercialisation de cadeaux, souvenirs et objets publicitaires.

1.2 - But de l'opération

L'opération consiste en l'apport à la SA SOFIDEN par Monsieur Frantz DENIS des 3000 parts sociales composant le capital de la SARL SOCA +.

La réalisation fera de SOCA + une filiale à 100% de SOFIDEN S.A., dont Monsieur Frantz DENIS est Président du Conseil d'Administration.

Ces deux sociétés ont déjà un nom commercial commun : Groupe NEMERY.

Par le renforcement du rôle naturel de SOFIDEN en qualité de holding et l'effet de groupe, cet apport permettra d'optimiser la gestion administrative et financière des deux entités.

1.3 - Propriété et jouissance

Cet apport ne produira effet qu'à compter du jour de son approbation et de sa rémunération par voie d'augmentation de capital par une Assemblée Générale Extraordinaire de votre Société.

A défaut d'approbation le 30 Septembre 2001, le contrat d'apport sera considéré comme non avenu.

2 - Description et évaluation des apports

L'intégralité des parts, soit 3000, composant le capital de l'E.U.R.L. SOCA + est apporté par Monsieur Frantz DENIS à la S.A. SOFIDEN pour une valeur convenue entre les parties et arrêtée par le contrat d'apport de 1.080.000 Frs ; soit 360 Francs la part.

Pour établir l'évaluation de l'apport, il a été retenu :

- le montant des capitaux propres de SOCA +
au 31/12/2000 : 675.112

étant précisé qu'aucune distribution du résultat
2000 et/ou des réserves ne sera faite avant
l'opération.

- Une valorisation du fonds de commerce de : 450.000
étant précisé que des méthodes fondées sur la
rentabilité donnaient des montants supérieurs
qui, dans un esprit de prudence, n'ont pas été
retenues.

Soit par rapport à la valeur bilantielle de <50.000>

une survalueur de 400.000

1.075.112

arrondi à 1.080.000

3 - Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des actifs apportés et la valeur attribuée à ces apports.

L'évaluation étant effectuée sur les bases des comptes annuels de la SARL SOCA + au 31/12/2000, j'ai examiné ceux-ci et me suis assuré qu'aucun événement de nature à modifier la valeur des apports n'était intervenu depuis cette date.

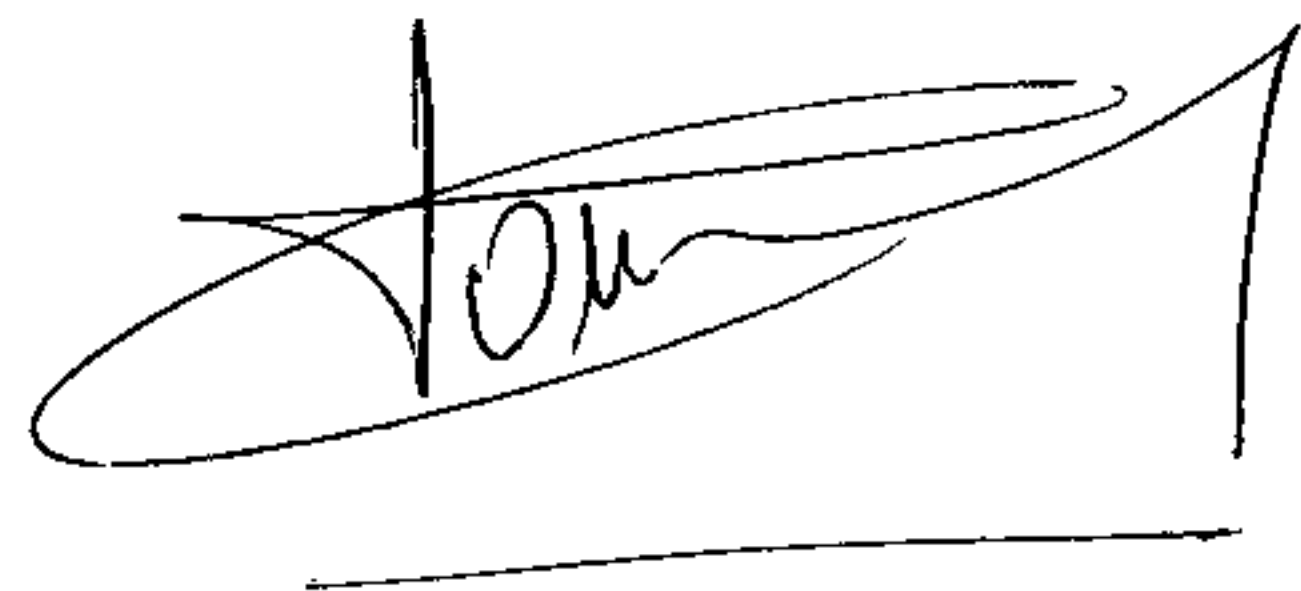
4 - Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 1.080.000 Francs.

La valeur globale des apports correspond au moins à la valeur au nominal de 250 Francs des deux mille cent soixante actions à émettre, augmentée de la prime d'émission de 540.000 Francs.

FAIT A ROUEN, LE 15 JUIN 2001

Le Commissaire aux Apports
C. THOMAS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Thomas', written over a horizontal line.